

Aide relative aux stocks - MAI 2021

Activité principale dans les commerces de détail suivants :

- Articles de sport en magasin spécialisé
- Habillement en magasin spécialisé
- Chaussures en magasin spécialisé
- Maroquinerie et articles de voyage en magasin spécialisé
- Textiles, habillement et chaussures sur éventaies et marchés

ET ↓

Interdiction d'accueil du public en novembre 2020

ET ↓

Perception de l'aide du Fonds de solidarité
au titre de novembre 2020

ET ↓

Absence d'arrêté préfectoral ordonnant la fermeture
de l'entreprise pour non-respect des obligations sanitaires



Aide égale à 80 % de l'aide perçue au titre du Fonds de solidarité de novembre 2020



VERSEMENT AUTOMATIQUE
dès le 25 mai par la DGFIP